

CONNAITRE LA RÈGLEMENTATION ET L'APPLIQUER

Les moyens de lutte : éradiquer et limiter la progression

- *Décision d'exécution 2015/2417 modifiée relative aux mesures visant à éviter l'introduction et la propagation dans l'UE*
- *Arrêté préfectoral Régional PACA du 27 février 2018 portant mesures de lutte applicables contre Xylella fastidiosa*
- *Arrêté ministériel du 23 décembre 2015 modifié le 17 janvier 2018*

- ✓ Un foyer = un végétal contaminé par *Xylella fastidiosa*
- ✓ Une zone de 100 m autour du foyer = **Zone infectée**
- ✓ Une zone autour de la zone infectée = **Zone tampon d'un rayon de 5 km**
- ✓ **Zone tampon + zone infectée** = **Zone délimitée**
- ✓ Une espèce végétale sur laquelle la bactérie a été mise en évidence dans l'UE = **Végétal hôte**
- ✓ Une espèce végétale potentiellement sensible = **Végétal spécifié**

Dans la zone infectée

- ✓ Traitement insecticide
- ✓ Arrachage et brûlage de tous les végétaux hôtes
- ✓ Interdiction de plantation de végétaux hôtes
- ✓ Test analytique sur végétaux spécifiques non hôtes

Dans la zone tampon

- ✓ Restriction de commercialisation et d'échange des végétaux hôtes et spécifiés
- ✓ Présence d'un passeport phytosanitaire européen sur ces végétaux lors de leur vente entre professionnels

SAVOIR AGIR EN PRÉVENTIF

- ✓ Nettoyer ses outils de taille en les désinfectant avec des produits appropriés
- ✓ Ne pas ramener de végétaux dans ses bagages
- ✓ Acheter des végétaux dans les circuits autorisés auprès de professionnels du végétal
- ✓ Surveiller ses plantes et être vigilant à tout signe de dépérissement anormal

SAVOIR AGIR

EN CAS DE SUSPICION

- ✓ Contacter la **FREDON PACA** ou le **SRAL PACA**
- ✓ Ne pas arracher la plante, ne pas éliminer les parties sèches
- ✓ Ne pas effectuer de prélèvement soi-même

Les symptômes sont **difficilement identifiables**, seule une analyse en **laboratoire agréé permet de confirmer la présence de Xylella fastidiosa.**

EN SAVOIR PLUS

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Xyllela-Fastidiosa>

<http://www.fredonpaca.fr/Xyllela-fastidiosa>

Contacts



FREDON PACA

Antenne de Cuers
224, rue des découvertes
83390 CUERS
T. 04 94 35 22 84
cuers.fredonpaca@orange.fr



DRAAF PACA

Service Régional de l'Alimentation
Siège Marseille - T. 04 13 59 36 00
sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr
Siège Nice - T. 06 08 90 92 65
sral-06.draaf-paca@agriculture.gouv.fr
Siège Hyères - T. 04 94 01 42 05
sral-83.draaf-paca@agriculture.gouv.fr



CONNAÎTRE XYLELLA FASTIDIOSA



www.fredonpaca.fr

XYLELLA FASTIDIOSA

Bactérie nuisible sur plus de 300 espèces de végétaux dans le monde

Plusieurs sous-espèces de la bactérie connues, par exemple :

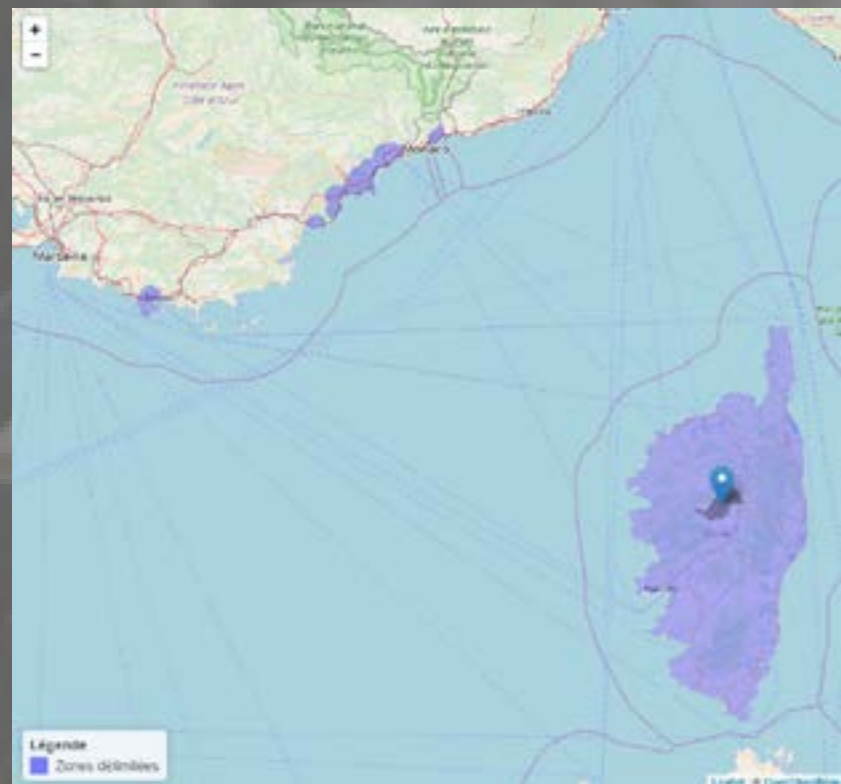
En Italie la sous-espèce **pauca** qui touche l'olivier

En France la sous-espèce **multiplex** détectée en 2015 sur plusieurs végétaux

La liste des végétaux touchés par *Xylella fastidiosa* en Europe est mise à jour régulièrement et est disponible sur le site internet de la DRAAF PACA et de la FREDON PACA

Carte des zones délimitées en date du 03/04/2018

Mise à jour disponible sur shiny-public.anses.fr/Xylella_fastidiosa/



DÉGÂTS SUR LES VÉGÉTAUX INFECTÉS

- Obstruction des vaisseaux conducteurs et perturbation de la circulation de la sève alimentant la plante en eau et en nutriments
- **Dessèchement progressif de la plante entraînant sa mort**
- Réservoir de contamination: certains végétaux portent la bactérie sans développer de symptômes

COMMENT LA PLANTE EST-ELLE CONTAMINÉE ?

- **Via des insectes piqueurs suceurs** se nourrissant de la sève brute
- Certaines cicadelles peuvent transmettre la maladie
- **Via les outils de taille** provoquant des blessures et propageant la bactérie

Taille des insectes 0,5-1 cm



CERCOPE



CICADELLE

LES SYMPTÔMES À OBSERVER

- **Dessèchements** sur feuilles et sur rameaux
- **Brûlures** foliaires
- Chlorose foliaire : **jaunissement** des feuilles
- Nanisme : **problème de croissance**

PHOTOS DE VEGETAUX CONTAMINES

- ➊ AGRUME
- ➋ LAURIER ROSE
- ➌ OLIVIER
- ➍ POLYGALA À FEUILLE DE MYRTE

